

**Message du Conseil communal au Conseil général
du 2 avril 2019****Octroi d'un crédit d'étude de CHF 73'000.00 TTC pour les plans d'aménagements locaux
de Morens et de Rueyres-les-Prés**

1. Introduction et objet du message

La convention de fusion entre les Communes de Bussy, Estavayer-le-Lac, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés, Vernay et Vuissens prévoit à son article 17 que : « Les révisions des plans d'aménagements locaux en cours au moment de la fusion sont menées à terme ».

La situation est actuellement la suivante pour les villages de Morens et de Rueyres-les-Prés.

Morens

La dernière révision du PAL (Plan d'aménagement local) de Morens date du 17 octobre 1989, avec modification partielle du RCU (Règlement communal d'urbanisme) le 25 novembre 2011. C'est la seule Commune qui n'avait pas encore débuté sa révision au moment de la fusion pour des raisons de restrictions de constructions liées au cadastre du bruit de l'Aérodrome. Selon une proposition du SeCA (Service des constructions et de l'aménagement), la révision du PAL de Morens pourra s'interrompre après la demande préalable en vue de l'harmonisation de tous les plans d'aménagements locaux de la Commune d'Estavayer (huit au total) qui en sont tous à un stade différent de leur révision.

Les études pour la révision du PAL de Morens faisant l'objet de la présente demande de crédit consistent en la préparation du dossier en vue de l'examen préalable.

Rueyres-les-Prés

La révision du PAL de Rueyres-les-Prés a déjà été analysée par les services cantonaux en examen préalable. Ceux-ci ont rendu leur préavis le 28 février 2017. La prochaine étape qui constitue l'objet de la présente demande de crédit consiste en la finalisation du dossier d'enquête publique, certaines études ayant déjà débuté en 2017, financées par le budget de fonctionnement.

2. Coût des études

Le coût des études se présente comme suit :

PAL Morens - Dossier examen préalable	CHF	32'860.00
PAL Rueyres-les-Prés - Dossier enquête	CHF	34'670.00
Total HT	CHF	67'530.00
TVA 7.7%	CHF	5'199.81
TOTAL TTC	CHF	72'729.81
TOTAL TTC arrondi pour demande de crédit	CHF	73'000.00

3. Financement

Le montant de CHF 73'000.00 TTC sera porté à charge du dicastère de l'Aménagement du territoire et des Constructions. Le taux d'amortissement est fixé à 15%, conformément à l'article 53 ReLCo. En comptant un taux d'intérêts raisonnable à 2%, la charge financière annuelle sera de CHF 12'410.00. Cet investissement sera financé par l'emprunt.

4. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 73'000.00 TTC pour les plans d'aménagements locaux de Morens et de Rueyres-les-Prés et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 11 mars 2019.

Le Secrétaire général :
Lionel Conus



Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Eric Chassot, Dicastère de l'Aménagement du territoire et des Constructions